

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage vaches laitières sur la commune principale de l'AIOT LA FRICHE MENUET 14100 ST GERMAIN DE LIVET.

La référence de votre dossier est A-3-0QV1Y5PV7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/04/2023 à 18h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18140005200021**

Organisme : **CHAMBRE REGIONALE D AGRICULTURE DE NORMANDIE**

Fonction : **Conseiller bâtiment**

Personne morale

N° SIRET **38999658800015**

Raison sociale **EARL MARLET**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LA FRICHE MENUET

14100 ST GERMAIN DE LIVET

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage vaches laitières**

Description des activités :

L'EARL MARLET est gérée par m. MARLET Eric. L'exploitation élevait un maximum de 110 vaches laitières. L'EARL MARLET (anciennement SCEA MARLET) ne dispose pas d'un arrêté d'autorisation pour son activité laitière mais d'un accusé de réception de déclaration (déclaration réalisée par l'exploitant dans l'année qui suit le changement de nomenclature de 1992 (création de la rubrique 2101-2), la faisant bénéficiaire de l'antériorité (ce qui lui a évité de déposer un dossier d'autorisation à cette époque). Aujourd'hui, l'exploitation passerait à un maximum de 150 vaches laitières en bio traite en salle de traite épi 2 x 8. Elles sont logées en stabulation de 3 rangées de logettes creuses avec couloir béton en conduite 100% lisier. Les couloirs sont curés par hydrocurage. Les génisses de 1 an et jusqu' à 2 ans et plus sont logées en stabulation paillée avec couloir béton raclé. Les plus jeunes en stabulation 100% paillée.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

LA FRICHE MENUET

14100 ST GERMAIN DE LIVET

X : 494050

Y : 6889671

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 150 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **7000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Lisier dilué issu du séparateur de phase, le purin de fumier, les eaux de salle de traite Fumier compact sortie de séparateur de phase Fumier compact raclée issu du bâtiment génisses Fumier très compact de litière accumulée issu de l'aire paillée des génisses et des bâtiments des jeunes

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
014023775	MARLET	2 4 6 7 9
014023775	MARLET	10
014023775	MARLET	12 à 16
014023775	MARLET	18
014023775	MARLET	20 à 28

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **168**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **22695**

A1 : Dont épanchée sur les terres de l'exploitation (en kg N) **22695**

A2 : Dont épanchée sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **22695**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épanchées (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Animaux morts - équarrisseur Bidons et bâches plastique - déchèterie Produits vétérinaire - vétérinaire

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve d'eau de 600 m³**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Dispose d'une réserve d'eau de 600 m³ et d'extincteur aux normes. Extincteur à CO₂ placés à proximité des armoires électrique.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Organisme en charge de l'instruction

Autorisation 110 vaches laitières

14/05/1993

Bureau de
l'urbanisme et
de
l'environnement
- DDPP

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_dépôt-D-ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

6457_EARL MARLET_ICPE-Situation 2000 A3.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

6457_EARL MARLET_ICPE-Masse 750 A3.pdf